PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 187 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre

Arrêté N °2012305-0004 - HOPITAUX UNIVERSTAIRES PARIS CENTRE 1

Arrêté N °2014318-0008 - Arrêté de délégation de signature direction économique, des finances, de l'investissement et du patrimoine 8

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Décision N °2014314-0011 - Délégation de signature particulière au Pôle Formation..... 13

PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012305-0004

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre

HOPITAUX UNIVERSTAIRES PARIS CENTRE

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRETÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2014-06

Le Directeur du groupe hospitalier COCHIN/BROCA/HÔTEL-DIEU
(Hôpitaux Universitaires Paris Centre)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre),

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directorial n° 2012-216-009 DG du 3 août portant nomination de Monsieur Patrick HOUSSEL aux fonctions de directeur du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre).

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Hélène GILARDI, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPC, déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint chargé des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Louise COLAS, directrice par intérim, chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F ,H ,I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Brigitte SCHERB, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, relevant de son domaine en collaboration avec la DRH, et K, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, délégation est donnée à :

- Madame Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie-Pierre FEREC, et ceci uniquement pour

fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel BIRESSI, cadre supérieur de santé et Madame Sylvie POUGEADE, technicienne supérieur hospitalière à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène GILARDI, directrice du site COCHIN ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Hélène GILARDI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN ;

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGIALE, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI et Madame Cécile LOMBARD, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Sylvain BRAULT a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Patrick HOUSSEL et Madame Hélène GILARDI, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Mathieu LE POITTEVIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Sites COCHIN - BROCA – HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Monsieur Patrick HOUSSEL, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Hélène GILARDI, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Cécile CASTAGNO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Louise COLAS, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Marie Pierre FEREC, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Anne-Claude GRITTON, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Stéphanie LAMBERMONT, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile LOMBARD, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Brigitte SCHERB, Directrice de Soins Infirmiers ;
- Madame Fatima THOR, Directrice de Soins Infirmiers ;

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Catherine FIESCHI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Marguerite MANUELLAN, Attachée d'Administration Hospitalière ;

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2014-04 du 28 octobre 2014 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Centre COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 31 octobre 2014

Patrick HOUSSEL

Directeur du Groupe Hospitalier Paris Centre

PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014318-0008

signé par
Directrice économique, financière, de l'investissement et du patrimoine

le 14 Novembre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature direction économique, des finances, de l'investissement et du patrimoine

DIRECTION ECONOMIQUE, DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu le code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7 et R 6147-22 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté directorial n° 2004-0090 DG du 14 avril 2004 modifié relatif à l'organisation de l'Administration centrale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial DG 2013049-0014 du 18 février 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu la décision 2011-0053 DG en date du 9 mai 2011 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0007-DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de services centraux ;

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2012/090002 du 4 septembre 2012 portant nomination en qualité de Directrice Economique des Finances de l'Investissement et du Patrimoine au Siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;
Vu la note interne du Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine du 12 octobre 2011 sur les modalités internes de circuit de signature de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Carine CHEVRIER, Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Didier FRANDJI, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Carine CHEVRIER et de Didier FRANDJI, délégation est donnée à Carole BOUSQUET-BERARD et Dominique MANACH :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Carole BOUSQUET-BERARD, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et aux contrats à long terme renouvelables dans la limite de ses attributions, et des décisions de cessions.

- Karine ISTIN, Chef du Département de Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à long terme, dans la limite de ses attributions.

- Etienne LISSILLOUR, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

- El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Politique Technique, à l'effet de signer les arrêtés, les décisions, les actes administratifs de toute nature relevant du fonctionnement courant du département, décisions, contrats et pièces nécessaires à l'exécution des marchés, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

- Dominique MANACH, Chef du Département Pilotage, à l'effet de signer les actes, décisions, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Carole BOUSQUET-BERARD, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, délégation est donnée à :

- Ronan GUIHENEUF, Chef du Service « Programmation et Pilotage des Budgets Travaux, et équipements et SI
- Denis MARCHAL, Chef du Service Administration et Valorisation du Patrimoine

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature relevant de leurs attributions à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS, délégation de signature est donnée à :

- Evelyne RENAUD, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Karine ISTIN, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Marie Odile MORIGAULT-THEVENON, Adjoint du Chef du département sur tout domaine du Département
- Jérôme PIEUCHARD, Chef du Service de la Recette et de la Facturation
- Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable,
- Anneliese COURY, Directrice de projets

A l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme PIEUCHARD, Adjoint au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Rémy SICARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.
- Pascal CUROT, Attaché d'Administration à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Règlementation Comptable, délégation est donnée à :

- Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense, à l'effet de signer les ordres de service, les décisions de mise en paiement et les décisions octroyant une habilitation aux agents du service de la dépense, d'effectuer les services faits et d'émettre les Décisions de Mise en Paiement dans SAP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie Odile MORIGAULT-THEVENON, Anneliese COURY, Damien SEBILEAU, Jérôme PIEUCHARD ou d'Olivier JONES, délégation de signature est donnée à :

- Didier SAVARD, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les actes suivants :
    - L'engagement des dépenses d'exploitation des Directions du Siège et relatives à la Dotation non affectée par la signature des bons de commandes
    - Les procès-verbaux de mise en service des équipements des Directions du Siège et de la Dotation non affectée
    - Les décisions de paiement relatives au fonctionnement des Directions du Siège, de la Dotation non affectée et de NSI Gestion et Pilotage
    - Les décisions octroyant une habilitation aux agents du service de la Dépense leur permettant dans le système d'information (SAP) d'engager des dépenses, de certifier un service fait ou de créer une demande de mise en paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense , délégation de signature est donnée à :

- Josette GASCON, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les décisions octroyant une habilitation aux agents du Service Facturier leur permettant dans le Système d'Information (SAP) d'engager des dépenses, de certifier un service fait ou de créer une demande de mise en paiement.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement d'Etienne LISSILLOUR, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, délégation est donnée à :

- Cédric FLESSELLES, Adjoint au Chef du Département
- Nathalie VERGNE-LABRO, Chef du Service de l'Activité, Ressources et Contrôle de Gestion
- Cécile FRAGNY-MAURIZOT, Chef du Service de la Masse Salariale
- Agnès LESAGE, Contrôleur Budgétaire
- Grégory GUIBERT, Contrôleur Budgétaire
- Vanessa VILLAFRANCA, Contrôleur Budgétaire
- Eric BOGAERT, Chef du Service de la Synthèse Budgétaire
- Bruno CHENAIS, Chef du Service Structure et Comptabilité Analytique

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Techniques, délégation est donnée à :

- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage
- Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, Chef de Service de la Maîtrise d'Ouvrage, délégation de signature est donnée à :

- Benoît LOCART, Adjoint au chef de service de la Maîtrise d'Ouvrage,

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, Maintenance et Gestion des Risques, délégation de signature est donnée à :

- Bernard LE FAHLER, Ingénieur au sein du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

A l'effet de signer les ordres de services, les attestations de service fait sur les factures, les mémoires et les décomptes généraux définitifs, l'approbation des documents d'étude et de prestations intellectuelles, les procès verbaux de réception, dans la limite de leurs attributions et après les visas nécessaires.

ARTICLE 8

L'arrêté n° 2011-0366 du 10 mai 2011 susvisé est abrogé.

ARTICLE 9

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4 et 5 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Carine CHEVRIER

PREFECTURE PARIS

Décision n °2014314-0011

signé par
Autres signataires

le 10 Novembre 2014

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Délégation de signature particulière au Pôle Formation

Centre hospitalier Sainte-Anne

Délégation de signature - Délégation particulière au Pôle Formation

Le directeur du centre hospitalier Sainte-Anne,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R 6143-38

Décide :

Article 1er. – Une délégation permanente est donnée à Madame Evelyne SALEM, Directrice des soins responsable du Pôle Formation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de son pôle ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de son pôle,
- tous les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes correspondances liées à l'activité du service de la formation continue externe,
- contrats et conventions liés à l'activité de son pôle,
- bons de commande,
- bordereaux, mandats et attestations de services faits.

Article 2. – Une délégation permanente est donnée à Madame Elisabeth JEAN-LOUIS, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Virginie Olivier (IFSI), à l'effet de signer au nom du responsable de pôle :

- toutes correspondances liées à l'activité de l'IFSI à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- conventions de stage des étudiants,
- ordres de mission établis dans le cadre des missions de formation,
- bons de commande liés à l'activité de l'IFSI,
- conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne,
- conventions de formation des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants,
- conventions, documents administratifs, pédagogiques et financiers relatifs à la mise en œuvre du programme ERASMUS.

Article 3. – Une délégation permanente est donnée à Madame Evelyne SALEM, Directrice par intérim de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), à l'effet de signer jusqu'à la nomination de son successeur au nom du responsable de pôle :

- toutes correspondances liées à l'activité de l'IFCS à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- conventions de stage des étudiants,
- ordres de mission établis dans le cadre des missions de formation,
- bons de commande liés à l'activité de l'IFCS,
- conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne.
- conventions de formation des étudiants cadres.

Article 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne SALEM, une délégation est donnée à Madame Elisabeth JEAN-LOUIS, à l'effet de signer au nom du directeur les pièces mentionnées à l'article 1 de la présente délégation, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame Evelyne SALEM.

Article 5 – Une délégation permanente est donnée à Madame Martine LE MOAL, Responsable de la Formation Continue interne au Centre hospitalier Sainte-Anne, à l'effet de signer au nom du responsable de pôle :

- toutes correspondances liées à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du Centre hospitalier Sainte-Anne, ainsi que les attestations, imprimés ou certificats,
- toutes correspondances liées aux stages non rémunérés,
- contrats et conventions de formation continue,
- formulaires A.N.F.H. (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent),
- états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux,
- ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux,
- bons de commande liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux,
- bordereaux, mandats et attestations de services faits liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux.

Article 6. – Une délégation permanente est donnée à Madame Catherine LAVIELLE, Responsable de la Bibliothèque Médicale, à l'effet de signer au nom du responsable de pôle :

- toutes correspondances liées à l'activité de la Bibliothèque Médicale à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle.
- bons de commande liés à l'activité de la Bibliothèque Médicale.

Article 7. – La présente délégation prend effet au 10 novembre 2014 et remplace la délégation en date du 3 avril 2014.

Article 8. - La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 9. - La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 10 novembre 2014

Jean-Luc CHASSANIOL

Evelyne SALEM

Elisabeth JEAN-LOUIS

Martine LE MOAL

Catherine LAVIELLE